UNIVERSITÉ DE FRIBOURG / UNIVERSITÄT FREIBURG

formation continue

CERTIFICAT EN GESTION DE DOCUMENTATION ET DE BIBLIOTHÈQUE
2010-2011

La politique d'acquisition au sein de la Bibliothèque de la Cinémathèque suisse (CS) : état des lieux et pistes de réflexion

Marthe Porret
Lausanne

septembre 2011

TRAVAIL FINAL DE CERTIFICAT

Déposé auprès de

Renato Scariati, Bibliothèque de la Faculté des Sciences Economiques et Sociales de l'Université de Genève, responsable scientifique du module “Gestion des collections”
Tatiana Berseth Abplanalp, responsable de la Bibliothèque/Médiathèque de la Cinémathèque suisse

Table des matières

1. Introduction à la problématique....3
2. La Cinémathèque suisse : petit historique....5
3. La Bibliothèque et ses collections....7
3.1 Historique....7
3.1.1 Les monographies....8
3.1.2 Les dossiers documentaires....8
3.1.3 Les périodiques....9
3.1.4 Les scénarios....9
3.1.5 Les catalogues de festivals....10
3.1.6 Les fonds d'archives....10
3.1.7 Les missions de la CS par le passé....11
3.2 État actuel des collections....11
3.2.1 Monographies....11
3.2.2 Périodiques....12
3.2.3 Scénarios....12
3.2.4 Catalogues de festival....12
3.2.5 Dossiers documentaires....12
3.2.6 Fonds d'archives....13
3.2.7 Médiathèque....13
3.2.8 Les missions de la CS aujourd'hui....13
4. La question des publics....14
4.1 La BCU : une nouvelle discipline....14
4.2 La Bibliothèque Municipale de Lausanne....16
4.3 Les usagers de la Bibliothèque de la CS....16
5. Évaluation des collections....17
5.1 L'évaluation de l'utilisation....17
5.2 L'évaluation intellectuelle....18
5.3 Les outils d'évaluation....19
6. Les premières chartes internes....20
6.1 La politique des doublons de périodiques....20
6.2 Charte de 2005....20
6.3 Mise à jour de la charte en 2009....22
7. Synthèse et propositions pour le futur....25
7.1 La question des publics et des missions....25
7.2 Pôles d'excellence....25
7.3 Collaborations et travail en réseau....25
7.3.1 BCU et BML....25
7.3.2 Bibliothèque Nationale Suisse (BNS)....27
7.3.3 Phonothèque nationale....27
8. Bibliographie....28
9. Annexes....29
9.1 BCU Dorigny – Points forts de la collection Cinéma....29

9.2 BCU Riponne – Points forts de la collection Cinéma.....29
9.3 BCU Dorigny et Riponne – Intentions de développement.....29
9.4 Statistiques 2007, 2011.....29

1. Introduction à la problématique

A l'instar des autres cinémathèques dans le monde, la Cinémathèque suisse (CS) collecte avant tout les copies des films projetés dans les salles du pays, une fois leur exploitation terminée. Les distributeurs y déposent régulièrement leurs films tout en restant propriétaires des droits. Les collections de la CS se composent donc non seulement de la production nationale, mais des films de toute provenance. A côté de la sauvegarde et de la restauration de ce patrimoine cinématographique, la CS doit aussi en assurer une large diffusion. Elle met ainsi à disposition des ciné-clubs, festivals et autres Cinémathèques européennes quelque mille cinq cents copies chaque année. Elle organise aussi en ses murs trois projections par jour. En plus des films, la CS conserve également photographies, matériel promotionnel, archives, livres et revues. La très grande majorité des quarante collaborateurs actuels travaillent soit dans le Département Film soit dans le Département Non-Film et représentent un nombre impressionnant de professions différentes : secrétaires, programmateurs, techniciens film, chauffeur, magasiniers, conservatrices, projectionnistes, documentalistes, archivistes, restauratrices, bibliothécaires, catalogueurs et informaticiens s'y cotoient quotidiennement.

Nadia Roch, cheffe du Département Non-Film de la Cinémathèque suisse est à la tête de trois Secteurs : le Secteur Iconographie qui conserve affiches, photos, diapositives et anciens appareils de cinéma, le Secteur Bibliothèque/Archives qui regroupe d'un côté une bibliothèque-médiathèque dirigée par Tatiana Berseth Abplanalp, et de l'autre tous les fonds d'archives papier, et enfin une succursale à Zurich, la Dokumentationsstelle, dont la mission première est de rassembler la documentation sur le cinéma suisse ainsi que de télécharger dossiers de presse et photos suisses et internationaux. C'est dans le Secteur Bibliothèque/Archives que je travaille pour ma part depuis une année et, en accord avec mes deux collègues, j'ai pensé que la question de la politique d'acquisition[1] y était cruciale. En effet, le Secteur Bibliothèque/Archives a mené jusqu'à aujourd'hui une politique d'acquisition *passive*, basée en majorité sur les dons et les dépôts, car son budget d'acquisition a été jusqu'à très récemment extrêmement réduit. L'objectif principal de ce travail est donc de pouvoir proposer à Nadia Roch et Tatiana Berseth une synthèse des différentes réflexions qui ont été menées à l'interne jusqu'à présent, synthèse qui pourra être utile je l'espère à la rédaction d'une future politique d'acquisition en adéquation avec les missions et les publics actuels (voire futurs) de la CS. Ce document sera d'autant plus nécessaire que le nouveau Centre de recherche et d'archivage de la CS, qui sera inauguré en 2015, ne sera pas non plus extensible ! Mais surtout, les collaborateurs auront ainsi en main un outil qui leur permettra de faire face plus efficacement aux nombreuses offres de dépôts et dons ; une ligne politique claire dont les critères permettront un accroissement des collections plus ciblé.

1 Nous reprenons la définition donnée par Bertrand Calenge : « La politique d'acquisition vise à fixer les principes et procédures d'approvisionnement de la bibliothèque en ressources documentaires qui lui sont extérieures ; c'est le lieu d'excellence de la confrontation entre la réalité de la collection et une production documentaire. », Calenge, Bertrand (2008) : *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie, p. 75.

Il faut préciser tout de suite ici que ce travail va se concentrer sur la Bibliothèque et laisser de côté la question des fonds d'Archives. Même si aujourd'hui on constate de plus en plus de convergence entre ces deux domaines[2], notamment dans l'évolution des professions, il a fallu se concentrer, faute de place, sur un seul type de ressources documentaires. Le choix se justifie également dans la mesure où, on le verra, Bibliothèque et fonds d'archives ont connu, au sein de l'institution, des développements historiques différents.

Il s'agira d'abord de faire un détour historique et de regarder comment et selon quels critères les collections de la Bibliothèque se sont constituées au fil du temps ; de regarder quelles missions la CS s'est données ou s'est vue remplir au fil des décennies et quel rôle la Bibliothèque y a joué ; enfin quels publics cette dernière a touchés. Il s'agira ensuite de faire une évaluation des collections *aujourd'hui* et de regarder les missions que la « nouvelle Cinémathèque suisse »[3] a adoptées pour pouvoir définir la politique documentaire de la Bibliothèque. Idéalement, il faudrait d'abord définir une politique documentaire précise avant d'évaluer ses collections. Mais comme le dit Bertrand Calenge :

> Evaluer, c'est essentiellement mesurer l'atteinte d'objectifs préalablement définis. En bonne logique, il serait normal de définir d'abord une politique documentaire précise avant de l'évaluer. Or l'évaluation de collections précède souvent dans la pratique professionnelle la définition précise de politiques documentaires. D'abord parce que les collections préexistent la plupart du temps aux élaborations des politiques, ensuite parce que le constat de l'existant contraint l'avenir, enfin parce que l'analyse de cet existant est riche d'arguments pour une politique à venir.[4]

Le détour historique que nous allons faire – puis le « constat de l'existant » qui suivra – jouent le rôle de cette évaluation. Prendre la mesure de nos collections permettra également de voir *quels* sont les outils d'évaluation *pertinents* pour le cas qui est le nôtre. Il ne faudra pas non plus oublier de se projeter dans le futur *Centre de recherche et d'archivage de Penthaz* car certains choix logistiques déjà faits auront aussi une influence sur la façon dont nous allons élaborer notre future politique documentaire. Enfin, nous ne pourrons pas faire l'impasse d'une analyse du paysage dans lequel s'inscrit la Cinémathèque – principalement le contexte lausannois – pour nous aider à revoir l'identité de la Bibliothèque et afin surtout de proposer des partenariats possibles avec d'autres institutions. L'ordre des chapitres est donc le suivant :

1. Introduction à la problématique
2. La Cinémathèque suisse: petit historique
3. La Bibliothèque et ses collections
4. La question des publics
5. Evaluation des collections

2 La dénomination « Bibliothèque/Archives » choisie pour ce Secteur indique d'ailleurs que les deux activités forment *une* entité au sein du Département Non-Film.

3 « Vision 2020, La nouvelle Cinémathèque suisse : Le Centre national du patrimoine audiovisuel au service de tous », Document interne, Groupe Stratégie de la CS, 2011.

4 Calenge, Bertrand, *op. cit.*, p. 29.

6. Les premières chartes internes
7. Synthèse et propositions pour le futur
8. Bibliographie
9. Annexes

2. La Cinémathèque suisse : petit historique

C'est à Peter Bächlin (1917-1998), journaliste, économiste, producteur et président du plus ancien ciné-club du pays, *«Le Bon Film»* à Bâle, que revient l'initiative des premières archives cinématographiques suisses[5]. Il crée à Bâle les « Archives suisses du film ». Celles-ci sont conçues sur le modèle du Museum of Modern Art de New York, car leur activité filmique est, comme à New York, insérée dans celle du Musée des Beaux-Arts de Bâle. Le 1er octobre 1943, les Archives Cinématographiques Suisses sont inaugurées à Bâle, au cinéma *«Palermo»*. Georg Schmidt, directeur du Musée des Beaux-Arts, et Werner Schmalenbach, vice-directeur de l'Ecole des arts et métiers, secondent Bächlin. A la fin de la guerre, ceux-ci organisent un Congrès international du cinéma, placé sous le signe de l'Europe libérée et auquel participent les plus grands cinéastes européens (Luigi Comencini, Jean Grémillon, Alberto Cavalcanti, etc.). Mais en avril 1948, la municipalité de Bâle coupe ses subsides. En effet, n'ayant pas réussi à obtenir la participation des autres cantons, elle ne veut pas être la seule à financer un centre d'archives de niveau national.

C'est à ce moment qu'interviennent Claude Emery et René Favre, animateurs du Ciné-club de Lausanne: ils proposent de transférer les collections à Lausanne pour éviter leur dispersion. Cette démarche contribue à la création de l'association «Cinémathèque suisse», juridiquement constituée à Lausanne le 3 novembre 1948; Henri Langlois, fondateur de la Cinémathèque française, en élabore les statuts. Claude Emery (1923-1992), également président de la Fédération suisse des Guildes du Film et des Ciné-clubs (FSGFCC), devient le premier directeur de cette cinémathèque nationale établie désormais en terre romande, assisté de René Favre (1923-2003). Freddy Buache, journaliste et critique d'art, rejoint le groupe fondateur peu après. Deux camions apportent le contenu des archives bâloises orphelines en mai 1949. En 1950, la Cinémathèque reçoit une toute première subvention de Fr. 6'000.- de la Ville de Lausanne ainsi que des locaux pour le dépôt des films. A la fin de l'année, la jeune association fête son inauguration sous le parrainage d'Erich von Stroheim qu'Emery invite à Lausanne. Mais le soutien des milieux culturels est inexistant, le canton de Vaud fait encore la sourde oreille, la Confédération ne possède pas de moyens légaux pour intervenir et les dettes s'accumulent. Lorsque Claude Emery donne sa démission, Freddy Buache reprend la direction de la CS en

5 Cet historique se base sur ce qui figure sur le site officiel de la Cinémathèque: www.cinematheque.ch ainsi que sur la plaquette éditée à l'occasion de son cinquantième anniversaire: *Schweizer Filmarchiv, Cineteca svizzera, Cinémathèque suisse 1948-1998* : *arrêt sur image* (1998), Lausanne, Cinémathèque suisse. Pour une chronologie beaucoup plus détaillée, on peut consulter avec profit : la revue *Travelling*, sept.-oct. 1973, pp. 2-15, *La Cinémathèque suisse 1943-1981 : Livre d'or* (1981), Lausanne, Cinémathèque suisse, ou encore le travail de diplôme de Céline Papaux (2000) : *Traitement des archives administratives de la Cinémathèque suisse, depuis sa fondation (1948) jusqu'à nos jours*, Genève, EID.

avril 1951, secondé par René Favre. Dès lors, Buache, pendant longtemps sans salaire, lutte avec ses collaborateurs pour retrouver les anciennes productions helvétiques du muet, de l'avant-guerre et de la guerre. Simultanément, il s'agit de se procurer les classiques afin de pouvoir alimenter les nombreux ciné-clubs du pays. En 1955, le canton de Vaud alloue à la CS sa première subvention (Fr. 10'000.-). Enfin, en juillet 1958 l'article constitutionnel 27ter est accepté en votation et permet à la Suisse de se doter d'une Loi sur le cinéma qui entre en vigueur en janvier 1963. La Confédération, qui soutient désormais officiellement le cinéma en Suisse, accorde en 1963 sa première subvention annuelle (Fr. 35'000.-) à l'institution.

1981 est une année importante pour la CS. La Ville de Lausanne met à disposition de celle-ci le Casino de Montbenon qui regroupe depuis cette date l'administration, la bibliothèque et une salle de projection. Par ailleurs, de nouveaux statuts sont établis le 18 septembre 1981 qui transforment l'association en fondation privée d'utilité publique. Celle-ci doit répondre à un mandat précis:

1.- Recueillir et sauvegarder les archives de la cinématographie, quelle qu'en soit l'origine
2.- *Veiller à l'accroissement* [nous soulignons !], à la conservation, à la restauration et à la présentation de ses collections
3.- Constituer un musée national et un centre d'étude de la cinématographie
4.- Servir l'utilité publique et ne viser aucun but lucratif.[6]

Il est très intéressant de noter qu'aucune référence à la « Suisse » ne figure dans ces statuts, si ce n'est l'idée d'un musée national. Des 312 films hérités de Bâle la collection s'accroît au fil des ans pour atteindre plusieurs dizaine de milliers de copies[7]. En 1988, il devient urgent de trouver de nouveaux locaux de stockage. Buache visite à Penthaz un ancien atelier de reliure industrielle et, sans attendre les garanties des pouvoirs publics, y aménage un centre d'archivage digne de ce nom pour 8,5 millions de francs. Disposant d'une capacité de 20'000 mètres cube pour une dimension de 100 mètres sur 40 au sol, le bâtiment dispose notamment de cellules maintenues à très basse température pour les films nitrate, les copies uniques ainsi que le patrimoine national. Affiches, photos et fonds d'archives papiers viennent compléter les collections films, et le Centre d'archivage est inauguré en 1992. En 1996, Hervé Dumont, historien du cinéma, succède à Freddy Buache qui est resté durant 45 ans aux commandes ! Deux ans plus tard,

> d'importants travaux de restructuration marquent la fin de l'ère des pionniers, et une page se tourne en juillet 1998, lorsque la Confédération reconnaît officiellement l'importance nationale de la Cinémathèque en rachetant l'immeuble du centre d'archivage à Penthaz, après dix ans de purgatoire dus à une dette hypothécaire paralysante.[8]

Et depuis 2009, Frédéric Maire est à la tête de l'institution. Il travaille notamment à

6 *Schweizer Filmarchiv, Cineteca svizzera, Cinémathèque suisse 1948-1998* : *arrêt sur image*, (1998), op. cit., p. 4.

7 Aujourd'hui, soit en 2011, Penthaz conserve 62'000 films, ce qui correspond à 565'000 bobines. Ces chiffres sont tirés de: *Cinémathèque suisse: Le nouveau Centre de recherche et d'archivage de Penthaz* (2011), Lausanne, Cinémathèque suisse, Dossier de presse, p. 11.

8 *Schweizer Filmarchiv, Cineteca svizzera, Cinémathèque suisse 1948-1998: arrêt sur image* (1998), op. cit., p. 12.

mettre la CS au même niveau que le Musée national suisse, soit qu'elle accède au « 3ème cercle » de la Confédération. Frédéric Maire a également fait entrer la *recherche* au sein de l'institution – on parle aujourd'hui bien de *Centre de recherche et d'archives* – en consolidant les collaborations avec l'Université de Lausanne notamment. La CS est ainsi partie prenante du Master « avec spécialisation Théorie et Pratiques du cinéma » en accueillant les étudiants pour des travaux pratiques de recherche dans ses collections.

En bref, le budget de fonctionnement de la CS est subventionné aux deux-tiers par les pouvoirs publics. Actuellement, celle-ci se répartit sur trois lieux différents: le Casino de Montbenon à Lausanne, le Centre d'archivage à Penthaz où se trouvent le service technique et le gros des collections, et la Dokumentationsstelle[9] – centre de documentation créé à Zurich en 1941 – qui depuis 2002 fait partie de la CS. Rappelons que le Casino appartient à la Ville de Lausanne, tandis que le Centre d'archivage est propriété de la Confédération depuis 1998. Par ailleurs, et c'est un moment historique pour l'institution, le 16 décembre 2008 le Parlement a accordé un crédit de construction à l'Office fédéral des constructions et de la logistique (OFCL), crédit incluant le projet d'un Nouveau Centre d'archivage de la Cinémathèque sur le site de Penthaz. Le nouveau bâtiment, qui regroupera toutes les collections – papier et film – en un lieu unique, sera inauguré officiellement en 2015.

3. La Bibliothèque et ses collections

Le secteur Bibliothèque/Archives fait partie du Département *Non-film* dirigé par Nadia Roch[10]. Ce département, comme son nom l'indique, regroupe tout ce qui documente le cinéma sur un support autre que le film. Il est donc très important et très hétérogène en termes de collections. Il comprend une bibliothèque, une médiathèque, des fonds d'archives, un secteur iconographique (2,8 millions de photographies et 300 000 affiches[11], des diapositives et des appareils anciens) et, comme mentionné ci-dessus, la Dokumentationsstelle (ZH). Je ne traiterai que de la Bibliothèque, cependant une réflexion sur le sujet devra être ultérieurement menée dans tous les secteurs, en se basant sur les quelques éléments de ce travail.

3.1 Historique

Avant de pouvoir proposer des pistes de réflexion sur la politique d'acquisition actuelle – et future – de la Bibliothèque, il est nécessaire là encore de remonter dans le

9 Les collections de la « Dokstelle », et notamment les 65'000 dossiers documentaires qui y sont, viennent en premier lieu des archives de la revue *Der Filmberater* (devenu *Zoom*, d'obédience catholique) et de l'Evangelische Filmdienst (Office protestant du cinéma). Cette collection de dossiers, complémentaire par rapport à celle de la bibliothèque de Montbenon, est organisée différemment (par titre de films sortis en Suisse et non par réalisateur). Elle contient beaucoup de matériel de langue allemande (source : Bernadette Meier, responsable de la Dokstelle).

10 Cf. l'organigramme sur www.cinematheque.ch

11 Chiffres tirés de : *Cinémathèque suisse: Le nouveau Centre de recherche et d'archivage de Penthaz* (2011), op. cit., p. 11.

temps et de regarder comment et sur quelles bases ses diverses collections se sont constituées et ont été utilisées au fil du temps. Il s'agira en somme de voir si, par le passé, une politique d'acquisition explicite – ou implicite – a déjà existé au sein de l'institution.

3.1.1 Les monographies

Il est important de savoir que lorsque les Archives Cinématographiques Suisses à Bâle sont transférées à Lausanne, elles lèguent à la nouvelle association des bobines de pellicule, bien sûr, mais aussi une bibliothèque – périodiques inclus –, des photographies et ce que l'on appelle aujourd'hui encore à l'interne des « dossiers de presse » (DP) (voir infra)[12]. Lorsque Freddy Buache reprend la direction de la Cinémathèque en 1951, il va alimenter cette bibliothèque avec tous les livres qu'il reçoit notamment des divers Ciné-clubs de Suisse ainsi que des autres Cinémathèques européennes. Mais ce n'est que trente ans plus tard, soit en 1981, qu'il engagera un professionnel de la bibliothéconomie à 40% pour s'en occuper[13]. Précisons que ce dernier n'aura pas de budget d'acquisition à disposition. C'est la récolte de dons privés qui va permettre d'enrichir la collection. C'est aussi André Chevailler, engagé en 1972 et qui sera par la suite responsable des photos et affiches pendant 40 ans, qui va jouer un rôle non négligeable dans l'enrichissement de la bibliothèque. Infatigable collectionneur passionné de cinéma, il ramène en effet chaque semaine des ouvrages achetés aux puces. Ses positions cinéphiliques et l'idée que toutes les formes, mêmes mineures, que prend le cinéma sont dignes d'intérêt, expliquent la grande richesse de la bibliothèque. Freddy Buache partage d'ailleurs aussi cette vision des choses et lui laisse carte blanche. Lorsque Nadia Roch est engagée par Buache en 1990 en qualité de bibliothécaire, les consignes de la maison sont claires : la bibliothèque – située dans le casino de Montbenon – est strictement réservée à usage interne ou à quelques habitués privilégiés de la maison. Il revient à Nadia Roch d'avoir ouvert la consultation au public, sur place et sur rendez-vous. A la suite de ses deux prédécesseurs, Nadia Roch poursuit et finit de cataloguer tous les ouvrages de la bibliothèque sur cartes. En 1994, la cartothèque est abandonnée et la bibliothèque adopte la base de données informatique Lotus Note.

3.1.2 Les dossiers documentaires

Dès 1943, les responsables des Archives Cinématographiques Suisses vont récolter des coupures de presse pour constituer des dossiers documentaires classés par cinéaste et titre de film d'une part (« dossier de presse » ou DP), et par thématique générale d'autre part (« dossiers matière »). Du fait de son activité régulière de journaliste-critique à *La Tribune de Lausanne-Le Matin*, Freddy Buache va aussi collecter chaque semaine ses articles ainsi que les coupures de presse des autres quotidiens (suisses et français) auxquels il s'est abonné, perpétuant ce que Bâle avait commencé. A partir de 1972, André Chevailler, qui a pris des contacts avec les

12 La plupart des informations qui suivent proviennent des discussions que nous avons menées avec Nadia Roch, Tatiana Berseth, Roland Cosandey et André Chevailler pendant l'élaboration de ce travail.

13 Vincent Brégani est le tout premier bibliothécaire. Il sera remplacé par Isabelle Munier.

distributeurs en Suisse, permet à la Cinémathèque de recevoir en masse le matériel promotionnel (notamment les *press-book* ou dossiers de presse destinés aux journalistes) de tous leurs films. Freddy Buache récolte quant à lui ce matériel aux séances de presse ainsi que dans les différents festivals. Celui-ci est ensuite versé dans les dossiers de presse. Chevailler pratique aussi des échanges de matériel de ce type avec d'autres Cinémathèques (Toulouse et Bruxelles notamment). Dans les années 2000, tentative est faite de cataloguer informatiquement les dossiers de presse en indiquant dans la base de données Film de la Cinémathèque s'il y a pour tel titre un DP correspondant. Ce début d'inventaire est abandonné car on se rend compte que les DP sont directement et facilement accessibles par les collaborateurs[14] et, classés par ordre alphabétique des réalisateur (puis des films), très rapidement repérés. On s'est surtout rendu compte qu'il restait encore à mener toute une réflexion globale sur le traitement possible des DP dans une gestion électronique future des documents.

3.1.3 Les périodiques

Buache s'abonne à une dizaine de revues et quotidiens, principalement francophones. Il hérite de Bâle un certain nombre de revues plus anciennes. Grâce à son réseau, André Chevailler récupère des collections de périodiques, traque les revues corporatives suisses et pratique les échanges. Quand l'occasion se présente, la Cinémathèque acquiert des collections anciennes (comme le *Pictures and the Picturegoer* qui paraît à Londres dans les années 1910, par exemple). Les dons et les échanges entre Cinémathèques complètent aussi régulièrement ces collections de périodiques spécialisés, nationaux comme étrangers, qui sont entreposés au casino de Montbenon. Peu à peu, quelques abonnements seront acquis, en fonction des maigres ressources de la CS. A l'origine, livres et périodiques sont mélangés, ces derniers étant catalogués sur cartes de la même manière que les livres. C'est Nadia Roch qui les séparera, les cataloguera « manuellement », et leur attribuera un état de collection et une cote par titre. Dès 2002, Tatiana Berseth les saisira informatiquement.

3.1.4 Les scénarios

Très souvent les copies déposées par les distributeurs sont accompagnées par la liste des dialogues des films. Ces listes – qui ne sont pas à proprement parler des « scénarios » puisque le découpage ne mentionne que les dialogues – servent au sous-titrage éventuel. Elles ont toutes été conservées. Il arrive aussi que maisons de production et cinéastes décident de donner à la Cinémathèque tout le matériel lié à l'élaboration du scénario d'un film. Certains collaborateurs de la Télévision – des réalisateurs comme Claude Goretta ou Jean-Jacques Lagrange par exemple – feront de même. Chevailler, ancien cameraman à la TSR, déposera ainsi tous les scénarios d'émissions qu'il a tournées pour la télévision. Enfin, de sa tournée auprès des distributeurs en Suisse, Chevailler ramène aussi régulièrement des scénarios. Il faut aussi souligner le fait que Buache a des liens privilégiés avec un grand nombre de cinéastes. C'est par amitié pour lui qu'en 1977 Luis Buñuel remet ainsi à la

14 Les 90'000 enveloppes se trouvent actuellement à la bibliothèque, au casino de Montbenon, à Lausanne.

Cinémathèque suisse 32 scénarios originaux de ses films. S'est ainsi constituée au fil des ans une collection de 8'000 scénarios qui n'ont pas encore été catalogués. Rassemblés en un seul local à Penthaz, ils ont néanmoins été classés par ordre alphabétique de réalisateurs, et à l'intérieur par ordre alphabétique des titres.

3.1.5 Les catalogues de festivals

Dès 1951, Freddy Buache se rend chaque année au Festival de Cannes, de Berlin, de Venise et de Locarno[15]. Ses collaborateurs vont aussi à Annecy et Soleure, pour ne citer que les plus importants. Ils en rapportent à chaque fois les catalogues annuels (programmation, compétition). Dons et échanges complètent régulièrement les collections qui vont s'étoffer au niveau international. Bien sûr, l'accent est mis sur toutes les manifestations nationales : Locarno, Nyon, Soleure notamment. Cette collection de catalogues se trouve à la bibliothèque de Montbenon.

3.1.6 Les fonds d'archives

Sous Buache, et surtout avec l'arrivée d'André Chevailler et de son réseau, la Cinémathèque va recevoir régulièrement les archives privées de maisons de production, de producteurs suisses, d'associations professionnels suisses ou internationales, de réalisateurs, suisses ou étrangers, de distributeurs, de cinéphiles-collectionneurs, et de tout ce qui a un lien avec le cinéma. Boîtes d'archives, cartons et classeurs en tous genres se sont ainsi accumulés sur plusieurs dizaines d'années, conséquence d'achats, de dons ou de dépôts. Mais ce n'est qu'en 1995, encore sous la direction de Buache, qu'un premier fonds d'archives, acquis en 1990, est inventorié[16] : « c'est le premier fonds à avoir été traité dans son intégralité selon des principes archivistiques. »[17] A partir de là, les collaborateurs du Secteur prennent conscience de l'importance de mettre en valeur et de rendre accessible les fonds, et c'est ainsi que d'autres travaux de diplôme du même type vont se faire dans les années suivantes[18]. Mais faute de temps et de personnel, la très grande majorité des fonds sont encore à inventorier à l'heure qu'il est.

Après ce survol historique, nous comprenons mieux comment les collections du secteur Bibliothèque/Archives se sont constituées et qu'il est plus judicieux de parler à leur sujet d'une politique d'acquisition *passive* au sein de la maison. En effet, l'existence de budgets d'acquisition ne remontant qu'aux années 1990, les dons et les dépôts volontaires ont toujours été acceptés. Par ailleurs, il faut aussi préciser que lorsqu'André Chevailler, par exemple, se rendait chez les distributeurs, il était tenu de prendre tout le matériel qu'ils avaient mis de côté pour lui, sans pouvoir trier sur place. Cette politique du « tout ou rien » des déposants implique un surcroît de

15 Le Festival de Locarno dont il sera d'ailleurs le co-directeur de 1967 à 1970.

16 Muriel Besse (1995) : *Traitement et mise en valeur des archives de l'Association Cinématographique Suisse Romande (ACSR) , 1928-1989 : conservées au centre d'archivage de la Cinémathèque Suisse, à Penthaz*, Genève, Ecole supérieure d'information documentaire.

17 Ibid., p. 6.

18 Ainsi l'année suivante, celui d'Annette Durussel (1996) : *Les Papiers Charles-Georges Duvanel : conservés au dépôt de la Cinémathèque Suisse, Penthaz*, Genève, Ecole supérieure d'information documentaire.

travail pour les collaborateurs au moment des inventaires et explique en très grande partie la masse de documents en tous genres accumulés en près de quarante ans d'activité.

3.1.7 Les missions de la CS par le passé

En 1981, au moment du changement des statuts, la notion de « politique d'acquisition » n'a pas encore été verbalisée. En revanche, la façon dont les quatre missions[19] de la CS sont formulées est très claire et surtout indicative de la ligne générale. Premier point, il s'agit de conserver *tout* le patrimoine cinématographique sur un plan international. A noter, encore une fois, que la notion d'helvetica, étonnamment, n'y figure pas. Ou du moins n'y est pas mise en avant. Le point 3 précise néanmoins qu'une des missions de la CS est de constituer un musée *national*. La deuxième partie du point 3 nous est plus utile pour cerner une politique documentaire : il s'agit de constituer un *centre d'étude* de la cinématographie. La CS est donc une archive et un centre d'étude au sein de laquelle la Bibliothèque est, comme on l'a vu, d'abord un outil de documentation interne à disposition des collaborateurs.

3.2 État actuel des collections

Qu'en-est-il de l'état des collections aujourd'hui ? Il est à nouveau nécessaire de passer en revue les différents types de documents – et d'en rajouter un à notre liste ! – et de faire le bilan des collections du secteur Bibliothèque/Archives aujourd'hui, en 2011. Disons tout de suite que l'imminence du déménagement, prévu dès 2012, a le mérite de nous obliger à adopter sans détour une politique documentaire pro-active ! Tout ce que la Cinémathèque – le secteur en particulier – possède en ses murs doit en effet être inventorié (même sommairement) et trié avant d'être conditionné puis déplacé. C'est donc l'occasion de se demander à chaque fois si notre rôle est bien de conserver tel ou tel type de document ; partant, de nous poser à nouveau la question de nos publics-cible et des buts de notre mission ; enfin, de redéfinir éventuellement notre positionnement identitaire au sein de l'institution elle-même d'une part, et vis-à-vis de l'extérieur d'autre part.

3.2.1 Monographies

Selon les statistiques internes établies en avril 2010 par le Département Non-film, le nombre total de monographies (à Lausanne, Penthaz et Zurich) s'élève à 26'000. On y trouve des ouvrages de références internationaux, des ouvrages sur l'histoire du cinéma de tous les pays, des ouvrages sur les thématiques liées au cinéma, enfin des biographies de réalisateurs et d'acteurs. Tous ces livres sont classés d'après la cotation de la Fédération Internationale des Archives du Film (FIAF). Ce n'est qu'en

19 Pour rappel : **1.** Recueillir et sauvegarder les archives de la cinématographie, quelle qu'en soit l'origine. **2.** Veiller à l'accroissement, à la conservation, à la restauration et à la présentation de ses collections. **3.** Constituer un musée national et un centre d'étude de la cinématographie. **4.** Servir l'utilité publique et ne viser aucun but lucratif, *Schweizer Filmarchiv, Cineteca svizzera, Cinémathèque suisse 1948-1998* : *arrêt sur image*, (1998), op. cit., p. 4.

1996 que Nadia Roch dispose d'un budget Bibliothèque officiel, et non plus d'une somme prise sur le budget global de la Cinémathèque, pour acquérir de nouvelles publications. Actuellement, le poste « Acquisitions » met à disposition une somme de Fr. 15'000.- par année pour l'achat de monographies.

3.2.2 Périodiques

La Cinémathèque conserve 2'500 titres de périodiques. 280 d'entre eux sont présents – sous forme de collections ou de numéros épars – en plusieurs exemplaires et ont fait l'objet d'un inventaire. Le nombre total de pièces ou *items*, est de 720'000. Actuellement, Tatiana Berseth dispose de Fr. 6'000.- par an pour abonnement à des revues, et de Fr. 2'000.- pour compléter ses collections. La CS est abonnée à 24 périodiques, et en reçoit une vingtaine gratuitement (le programme d'autres cinémathèques notamment). L'abonnement à ZMS[20] coûte Fr. 36'000.- par année et représente la plus grosse dépense. Via ZMS, la Bibliothèque recueille les articles de presse sous forme numérique, les classe et les archive sur une base de données en ligne.

3.2.3 Scénarios

Sur Lausanne, Penthaz et Zurich, les scénarios représentent un total de 9'500 pièces. Comme déjà précisé, ils ne sont pas encore catalogués. En ce qui concerne ceux qui se trouvent à Zurich, un projet de la Bibliothèque centrale de Zurich (Zürcher Zentralbibliothek) est à l'étude, portant sur 1'500 scénarios provenant des collections de la Zürcher Filmstiftung, de la « Präsidialabteilung » de la Ville de Zurich et de la Dokstelle de la Cinémathèque suisse à Zurich[21].

3.2.4 Catalogues de festival

350 titres de festivals sont actuellement recensés, correspondant à autant de manifestations en Suisse et à travers le monde. Exemplaires doubles compris, cela représente 12'000 pièces.

3.2.5 Dossiers documentaires

La Cinémathèque conserve 240'000 dossiers documentaires qui sont, en très grande majorité, des dossiers de presse consacrés aux films individuels. Par ailleurs, des dossiers matière ont été constitués depuis 1943 – et continuent à l'être – qui sont aujourd'hui cotés selon la FIAF. Tous les dossiers documentaires qui concernent la Suisse sont regroupés et séparés du reste. Comme nous l'avons déjà dit plus haut (cf. 3.1.2 Dossiers documentaires), il est aujourd'hui question de numériser le contenu de ces dossiers. Mais ce futur chantier ne pourra être entamé qu'une fois le

20 ZMS Monitoring Services offre un dépouillement personnalisé des médias (clippings/ coupures de presse). Cf. www.zms.ch

21 Il s'agit de les copier sur microfilm et de les rendre disponibles sur catalogue. Cf. le catalogue NEBIS: http://opac.nebis.ch Après leur copie sur microfilm, les scénarios de la Dokstelle rejoindront progressivement le fonds des scénarios de la Cinémathèque à Penthaz.

déménagement effectué. Avec ZMS, la Bibliothèque a néanmoins déjà entamé une gestion informatique des articles de presse (cf. 3.2.2 Périodiques).

3.2.6 Fonds d'archives

Enfin, toujours à la date d'avril 2010, l'institution comptait 43 fonds d'archives conservés, correspondant à 17'000 boîtes d'archives.

3.2.7 Médiathèque

En 2010, une médiathèque à usage interne est inaugurée. Il s'agissait en effet de mettre en valeur les nombreux DVD achetés à l'origine en vue de la programmation des films, ou encore très souvent reçus en don. Par ailleurs, de nombreux films de notre collection ont été gravés sur DVD afin de faciliter le travail des chercheurs. Ces documents sont aussi versés à la médiathèque. Aujourd'hui ils sont en cours de cataloguage et sont à la disposition des collaborateurs mais peuvent aussi être visionnés sur place par les usagers externes. La médiathèque dispose de Fr. 5'000.- par an pour ses acquisitions.

3.2.8 Les missions de la CS aujourd'hui

Avec l'arrivée de Frédéric Maire à la direction en 2009, et avant tout dans la perspective du déménagement de la CS dans le futur bâtiment d'archivage, un document officiel a vu le jour en 2011, qui redéfinit les missions de l'institution :

- Conserver, répertorier et – dans la mesure du possible – restaurer le parimoine audiovisuel suisse.
- Rendre l'essentiel de ses archives (films, photos , affiches, documents papier) accessibles dans toute la Suisse et à l'étranger, notamment grâce à la numérisation des documents et à l'établissement de centres multimédia dans tout le pays.
- Diffuser les films du patrimoine cinématographique national en Suisse et à l'étranger et rendre accessible en Suisse les œuvres les plus importantes du patrimoine cinématographique mondial.
- Réunir un réseau de salles de cinéma partenaires en Suisse pour mettre en valeur le patrimoine audiovisuel.[22]

On le voit, la mission première de la CS est de *conserver le patrimoine audiovisuel suisse*. Il est donc nécessaire aujourd'hui que l'institution mène toute une réflexion autour de la notion d'helvetica pour pouvoir en donner sa définition propre, sur le modèle de ce qu'a fait par exemple la Bibliothèque nationale suisse[23]. Au sein de la CS, la Bibliothèque a donc aussi pour mission de conserver tout ce qui documente ce patrimoine audiovisuel suisse.

22 « Vision 2020, La nouvelle Cinémathèque suisse », op. cit., p. 3-9.

23 Sont dites « suisses » toutes les informations qui paraissent en Suisse, se rapportent à la Suisse ou sont créées, en partie ou en totalité, par des auteurs suisses ou par des auteurs étrangers liés à la Suisse. Cf. article 3, § 1, lettres a, b et c de la Loi fédérale sur la Bibliothèque nationale du 18 décembre 1992.

4. La question des publics

En 1969, Freddy Buache déclarait à la télévision :

> [...] C'est-à-dire que nous devons être un centre d'information. Il faut que les professeurs qui veulent donner des cours de cinéma, l'étudiant qui veut étudier Renoir, Clouzot, Stroheim ou Chaplin, puissent trouver des documents et des renseignements chez nous ; enfin qu'il y ait en Suisse un endroit qui permette de se renseigner, de s'informer sur les problèmes du cinéma. [...][24]

La Cinémathèque est alors censée être un « centre d'information » spécialisé dans le domaine du cinéma, unique en son genre à l'époque. Enseignants et étudiants du primaire et du secondaire sont censés pouvoir y trouver matière à exposés ou conférences. Idéalement, la bibliothèque devrait être aussi à disposition des journalistes, chercheurs, animateurs de ciné-clubs, bref, tous les cinéphiles en quête d'informations, qu'ils soient professionnels ou amateurs. Mais, *de facto*, la bibliothèque est avant tout un outil à disposition des collaborateurs *internes* qui utilisent ses ressources pour élaborer programmations et cycles de films d'une part, pour éditer le bulletin mensuel d'autre part. Elle soutient aussi toute l'activité éditoriale menée en grande partie par Buache lui-même[25]. Ce n'est qu'avec l'arrivée de Nadia Roch, en 1990, que tentative est faite d'élargir la consultation sur place au public extérieur, notamment en fixant des heures d'ouverture officielles. Rappelons ici qu'en 1989 à Zurich – 1990 à Lausanne – le cinéma devient une branche enseignée à l'université. Dès 1990, les étudiants en Histoire et esthétique du cinéma viennent donc grossir les rangs des lecteurs qui n'étaient pas très nombreux jusque-là. De *bibliothèque interne*, la bibliothèque devient, dès ce moment-là, une véritable *bibliothèque de consultation publique.* Mais en termes d'offre, et cela rien qu'en ville de Lausanne, deux autres institutions proposent de la documentation sur le cinéma : la Bibliothèque Cantonale et Universitaire (BCU) d'une part, la Bibliothèque Municipale (BML) d'autre part.

4.1 La BCU : une nouvelle discipline

La création en 1990 de la Section de Cinéma (Faculté des Lettres) de l'Université de Lausanne va entraîner la même année la création d'un secteur Cinéma au sein du libre-accès de la Bibliothèque Cantonale et Universitaire de Dorigny (BCUD). Pascale Sahy, responsable de ce secteur, va commencer par acquérir de nombreux ouvrages des années 1970-1980 (encore disponibles ou en antiquariat), puis, en étroite collaboration avec les enseignants de la Section d'histoire et esthétique du cinéma, va privilégier l'histoire du cinéma, les différentes approches dont il a fait

24 Emission : Personnalités suisses, 51'14, 8.4.1969, journaliste : Marie-Madeleine Brumagne, réalisation : Krassimira Rad, http : //archives.tsr.ch/player/buache-carriere, consulté le 31 août 2011.

25 Freddy Buache est le co-auteur, notamment, de : *Le cinéma réaliste allemand* (1959), Lausanne, Cinémathèque suisse ; *Le néo-réalisme italien* (1960), Lausanne, Cinémathèque suisse et *Jean Vigo* (1962), Lausanne, Cinémathèque suisse.

l'objet depuis son invention et l'analyse de film. Le coeur de la collection est constitué des principaux instruments utiles à l'étude de la discipline (niveaux Bachelor et Master) ainsi qu'à la recherche académique[26]. Avec un budget de Fr. 25'000.- par an, Pascale Sahy achète régulièrement les ouvrages théorique et historiques les plus récents ainsi que des numéros de revues hors abonnement lorsque thématiques et contributeurs le justifient. Les livres desherbés sont stockés en magasins. Mme Sahy a mis parallèlement sur pied une Médiathèque en sciences humaines qui propose aujourd'hui plus de 11'000 documents audiovisuels en libre-accès, dont une collection très importante d'oeuvres significatives de l'histoire du cinéma ou représentatives des différentes productions nationales. « Succursale » de la BCU en ville de Lausanne, la BCUR (place de la Riponne) est également dotée d'un Secteur Cinéma. Celui-ci est plus orienté vers le grand-public en mettant à disposition en libre-accès manuels pratiques, dictionnaires et encyclopédies pour se familiariser avec la discipline d'une part, d'autre part des histoires du cinéma par genre, des biographies de cinéastes et d'acteurs contemporains et des publications sur la vidéo et la télévision. La BCUR est abonnée aux revues de cinéma *Studio*, *Première* et *Avant-Scène*. Par ailleurs, sa section de documentation vaudoise acquiert tous les documents ayant trait au cinéma dans le canton de Vaud ou concernant les oeuvres de réalisateurs vaudois. Enfin, on peut y emprunter de nombreux DVD. Contrairement à la BCU de Dorigny, située sur le campus, la collection de la BCU de la Riponne est d'intérêt général, non universitaire et non spécialisée.

Les intentions de développements de la BCU dans le domaine du cinéma apparaissent sur le site officiel de la BCU (cf. Annexe 3) et nous pouvons les résumer comme suit : la BCU vise l'exhaustivité (niveau 5[27]) dans le domaine du cinéma suisse et vaudois[28]. Ses autres domaines d'excellence concernent les ouvrages théoriques et critiques en français (le niveau 4 étant requis pour les publications de ce type en anglais, allemand et italien), les études portant sur le « pré-cinéma », les filmographies nationales, enfin les catalogues et les inventaires de fonds d'archive. Tout de suite après (niveau 4) viennent les approches interdisciplinaires, historiques (histoire du cinéma, cinématographies nationales), génériques (portant sur un genre), enfin les analyses de film. Les monographies de cinéastes, les ouvrages sur l'industrie cinématographique (production, distribution, ...) et les métiers du cinéma sont de niveau 3, tandis que les biographies et témoignages ne doivent former qu'une collection de base (niveau 2). Le seul pôle d'excellence de la BCU Riponne concerne le « cinéma vaudois », autrement dit « tous les documents [...] ayant trait au cinéma dans le canton de Vaud [...] ou concernant l'oeuvre de réalisateurs vaudois.»[29] Il est intéressant de souligner, pour terminer, que la conservation et la restauration des films (ouvrages théoriques, activités, etc.), l'industrie (production, distribution, exploitation) ainsi que les paramètres techniques sont des pôles secondaires à Dorigny.

26 Pour plus de détail, cf. Annexe 1.

27 **-** : Pas d'acquisition, **1** : Dons, échanges, collection minimale, **2** : Collection de base (sélection stricte), **3** : 1er et 2ème cycle, **4** : Collection de recherche (centre de gravité), **5** : Exhaustivité (excellence).

28 Et ceci en français, anglais, allemand, italien et espagnol.

29 Cf. Annexe 2.

4.2 La Bibliothèque Municipale de Lausanne

Fondée en 1934, la BML est une bibliothèque de lecture publique et encyclopédique qui propose aujourd'hui à ses lecteurs 310'000 livres en libre-accès. De ce fait, « une partie notable de son énergie est consacrée à des fonctions scolaires et professionnelles. Elle est de moins en moins de conservation » tout en ayant encore « quelques fonds de lecture publique (BD, littérature policière, sentimentale, enfantine, etc.). »[30] Bibliothèque de vulgarisation, elle essaie aussi de « coller » le plus possible à l'actualité. Claire Philippe, responsable du rayon Art, s'occupe aussi de gérer la partie dévolue au cinéma. Avec un budget global de Fr. 22'000.- par année, elle achète surtout – et désherbe en conséquence – des manuels pratiques et des ouvrages de vulgarisation, des biographies de réalisateurs et d'acteurs contemporains et tout ce qui concerne l'actualité des séries télévisées. Elle a fait les constats suivants : les ouvrages consacrés aux différents genres cinématographiques traditionnels (western, comédie musicale, ...) ainsi qu'aux cinéastes « classiques » (notamment hollywoodiens) ne « marchent » plus. Les biographies d'acteurs sont de moins en moins empruntés. Aujourd'hui, elle met l'accent sur le cinéma suisse, est abonnée à quatre revues de cinéma – *Positif*, *L'Ecran fantastique*, *Mad Movies* et *Première* – et surtout propose des sujets qui sont « dans l'air du temps ». Contrairement à la BCU Dorigny qui doit servir avant tout l'enseignement supérieur, la BML – comme la BCU Riponne – est destinée à l'étude et aux loisirs d'un large public d'adultes et d'adolescents. Elle doit donc proposer des documents de différents *niveaux*[31] sur un même sujet (livres en gros caractère LARGE VISION, manuels, guides, ouvrages de vulgarisation, synthèses et essais).

4.3 Les usagers de la Bibliothèque de la CS

On vient de le voir, les publics respectifs de la BCUD d'une part, et ceux de la BML et de la BCUR d'autre part, ne sont clairement pas les mêmes. Pour dire vite : il est universitaire pour la première, scolaire et grand-public pour les deuxièmes. Mais alors quels types d'usagers fréquentent aujourd'hui la Bibliothèque de la CS ? On l'a vu, avant 1990 et l'introduction de l'enseignement du cinéma au niveau universitaire, les étudiants et les enseignants viennent des cycles primaire et secondaire. S'y ajoutent les chercheurs et les historiens qui publient des ouvrages sur le cinéma, enfin les journalistes et dans une moindre mesure les « personnes travaillant dans la profession »[32]. Il est difficile de savoir ce que recouvre cette dernière dénomination. Une évaluation orientée *utilisateurs* a pourtant été menée dans les années 2000 durant deux ans. Les usagers devaient remplir un petit formulaire prenant en compte les paramètres de public suivant : date de naissance, résidence, profession, niveau d'étude en cours, type de document consulté. Le formulaire a été par la suite abandonné pour des raisons de protections des données personnelles. Il en ressortait que les universitaires formaient le lectorat le plus important, suivis par les

30 Page de présentation de la BML, site officiel de la Ville de Lausanne : http://www.lausanne.ch/view.asp?docId=28382&domId=64359&language=F, consultée le 13 septembre 2011.

31 Rappelons que le paramètre de *niveau* recouvre à la fois la complexité de lecture et le cursus de l'utilisateur : cf. Callenge, Bertrand, *op. cit.*, p. 87-88.

32 Charte interne intitulée « Bibliothèque – Centre d'archivage », datée du 14 octobre 2005, élaborée par Anne Chatelanat, Tatiana Berseth et Nadia Roch, et rédigée par Nadia Roch.

gymnasiens/lycéens. Parmi les universitaires, les étudiants de la Section d'histoire et esthétique du cinéma de l'Université de Lausanne étaient les plus réguliers. Cette enquête ne prenait pas en compte des demandes de consultation interne, or il ne faut pas oublier un *troisième* type d'usagers, à savoir les collaborateurs travaillant au sein de l'institution. Ces derniers consultent en effet régulièrement les DP et les livres, mais aussi les catalogues de festivals. Nous avons également remarqué qu'ils sont demandeurs d'ouvrages théoriques sur les dernières avancées dans leurs domaines professionnels respectifs (restauration, conservation, numérisation, archivistique).

5. Évaluation des collections

Nous avons pu voir que dès ses origines, la Cinémathèque suisse mêle inextricablement deux missions qui sont a priori très différentes, voire contradictoires. En 1943, le titre d' « archives » laisse entendre la vocation patrimoniale de la nouvelle entité. Il s'agit bien sûr de *rassembler*, pour le sauver, tout un patrimoine filmique : les « classiques » du 7ème art surtout. Mais la notion de « patrimoine » et surtout celle de « conservation » sont relativement récentes et la fonction principale de la jeune Cinémathèque suisse est alors de *diffuser* ce patrimoine audiovisuel ; sa bibliothèque quant à elle joue le rôle de centre de documentation spécialisé qu'animateurs de ciné-clubs, notamment, peuvent utiliser pour documenter ces films du patrimoine mondial.

La question des « missions » ne nous dispense néanmoins pas de faire l'évaluation des collections *actuelles*. C'est notamment en faisant une analyse de nos *publics* et une évaluation des *contenus* de nos collections que nous parviendrons à définir une politique d'accroissement pertinente. Grosso modo, l'évaluation *quantitative* a déjà été faite, tandis qu'une analyse des contenus n'a été qu'ébauchée (cf. 3.2 Etat actuel des collections). Nous avons également essayé de *caractériser* nos usagers en distinguant d'une part les étudiants du supérieur, les historiens et les journalistes, d'autre part les collaborateurs internes à l'institution (cf. 4.3 Les usagers de la Bibliothèque de la CS). Il faut nous pencher maintenant sur les *pratiques* de nos usagers, à travers la nature et l'intensité de leurs consultations.

5.1 L'évaluation de l'utilisation[33]

Nous venons de voir que le lectorat de la BCU de Dorigny se rend aussi à la Cinémathèque. Mais, et c'est très important de le préciser, les étudiants en cinéma de l'université ne consultent pas les mêmes *types* de documents lorsqu'ils vont à la BCU de Dorigny ou à la Bibliothèque de la CS. En effet, la BCU de Dorigny leur offre l'espace de travail et les outils de base nécessaires à leur cursus : dictionnaires en tous genres, histoires générales du cinéma, cinématographies nationales, bibliographies, bases de données et périodiques. Lorsqu'ils se rendent à la

33 « Cette évaluation cherche à vérifier l'appropriation de la collection par ses utilisateurs : c'est une évaluation d'efficacité. », Calenge, Bertrand (2008), *op. cit.*, p. 32.

Cinémathèque suisse, c'est en général pour y mener à bien une recherche ponctuelle de type historique : la réception critique ou l'historique de production et d'exploitation d'un film ; l'histoire d'un festival, d'une association professionnelle ou d'un ciné-club par exemple. En faisant une évaluation quantitative fondée sur le type de documents consultés, autrement dit en se basant sur les statistiques récentes menées à l'interne et basées sur un relevé des consultations sur place[34] et des types de documents demandés (cf. Annexe 4), on voit très vite que les dossiers documentaires (les dossiers de presse avant tout) viennent toujours en premier. Ils sont suivis des périodiques, des livres, enfin des fonds d'archives. Il faut toutefois préciser immédiatement ici que depuis que la liste de nos fonds d'archives figure sur le site internet de la CS, les demandes de consultations de fonds d'archives ont « explosé ». Le trésor que représente la masse des scénarios n'a pas encore été répertorié. Il est fort probable que dès que ce sera fait, et relayé sur le site, la demande de consultation des scénarios va aussi s'accroître fortement. Aujourd'hui, cependant, les dossiers de presse sont statistiquement les documents les plus consultés de la Bibliothèque, avant les périodiques, ce qui est une bonne chose puisque ces deux types de document représentent les deux collections les plus importantes de la CS en termes quantitatifs. Ces dossiers documentaires, constitués pour certain depuis 1943, sont donc un des points forts de la bibliothèque et devraient être mis en valeur.

5.2 L'évaluation intellectuelle

Passons maintenant à une évaluation des *contenus*, autrement dit, penchons-nous sur la pertinence des informations véhiculées dans nos collections:

> Il s'agit ici, rappelons-le, d'évaluer l'adéquation des contenus de la collection à l'état du savoir. Cette entreprise est délicate, et gagne à être replacée dans le contexte de chaque bibliothèque. En effet, peut-on parler du savoir dans l'absolu ? Pour une bibliothèque devant servir certains publics, la véritable question est : la collection propose-t-elle un état du savoir qui est à la fois juste et pertinent pour « mon » public ?[35]

Force est de constater que l'on revient toujours à la question du public. Encore faut-il distinguer les usagers actuels des usagers visés dans le futur. En tous les cas, il faut savoir *qui* vient consulter les collections de la CS. Nous avons déjà pu éclaircir ce qu'il en était du public universitaire : celui-ci a tous les outils nécessaires à la BCUD pour ses recherches de base. Il vient en revanche consulter à la CS des documents de type *historique*. Ce qui veut dire que tous les index consacrés aux différentes cinématographies nationales que la CS conserve par exemple, les catalogues de distribution ou encore les dictionnaires et les histoires *récentes* du cinéma ne sont pas utiles à ce type de public. C'est en effet dans une approche *historiographique*[36]

34 Attention : « Cette statistique n'est pas représentative de la fréquentation, car la sortie d'un document correspond à une consultation mais qui a pu durer plusieurs mois. Par exemple: un étudiant travaillant sur un sujet à l'aide des documents mis à disposition correspond à **une** coche même si ce dernier est revenu à plusieurs reprises, ou sur un long terme. », Document interne « Statistiques 2007 », CS.

35 Calenge, Bertrand (2008), *op. cit.*, p. 37.

36 L'usage académique actuel désigne ainsi une approche sensible à l'*évolution* des discours historiques dans le temps sur un sujet donné.

qu'il vient consulter prioritairement les dossiers documentaires (presse et matière), les anciens ouvrages (histoires du cinéma, monographies de cinéastes, …), les périodiques et bien sûr les fonds d'archives. Il est important de souligner ici que le critère de l'actualité des informations proposées par rapport à l'état du savoir n'est donc pas du tout pertinent ni utile à la Bibliothèque dans le cas du public universitaire. Le rôle de la Bibliothèque est de mettre à disposition du chercheur un maximum d'états du savoir historiquement différents. Sa mission est complètement patrimoniale.

Les gymnasiens/lycéens qui viennent à la CS ne sont pas – à ma connaissance – déjà censés adopter une approche de type historiographique dans leurs travaux de recherche. Ils vont donc plus facilement vouloir consulter des dossiers matière ou des dossiers de presse, des périodiques dans une optique de récolte d'informations. Or s'ils veulent des informations récentes concernant un sujet ou une thématique, c'est à la BCUR qu'ils sont redirigés puisque les histoires par genre, les synthèses et les biographies récentes s'y trouvent. Là encore, il n'y a donc pas obligation pour la Bibliothèque de « coller » à l'état actuel du savoir.

Les collaborateurs internes, on l'a vu, ont besoin des publications récentes concernant leurs spécialisations au sein de l'institution. Or, de fait, c'est surtout la BCU qui achète les nouveautés, et non la CS. Nous avons vu également que la BCU propose des ouvrages sur l'industrie, les métiers et les techniques du cinéma, mais seuls les premier et deuxième cycles sont visés. De plus, il s'agit des métiers du cinéma et non ceux liés aux archives cinématographiques. La BML propose quant à elle des manuels de type pratique, orientés grand-public. La CS a donc une carte à jouer ici : le renforcement d'une bibliothèque professionnelle dans les domaines précis des archives du film, incluant notamment la restauration, la conservation et les techniques de numérisation. Elle serait la seule sur ce terrain-là.

5.3 Les outils d'évaluation

En 2010, Gaël Sala, sous la direction de Tatiana Berseth, a mené à bien l'évaluation d'une grande partie du fonds monographique. Il a passé en revue les livres, regroupés par cotes thématiques (paramètre de contenu), en les passant au filtre d'un certain nombre de paramètres documentaires: âge (date d'édition), langue d'expression, RERO (présence ou non sur le catalogue RERO), état de l'ouvrage (1 = bon, 2 = abîmé, 3 = très abîmé, 4 = inutilisable), NEBIS (présence ou non sur le catalogue NEBIS), niveau de complexité (1 = Jeunesse (très vulgarisé), 2 = Grand public , 3 = Université, Haute Ecole). Tout le travail de dépouillement n'a malheureusement pas été fait. Pour montrer toute l'utilité d'une telle évaluation, nous avons fait ce travail pour les livres regroupés sous la cote thématique F200 « Industrie du film », en regardant simplement si ces ouvrages se trouvaient aussi sur le catalogue RERO. Sur un total de 847 ouvrages, 393 se trouvent aussi sur RERO. Autrement dit, environ 46% de ce qui se trouve à la CS sur ce thème se retrouve ailleurs en Suisse romande.

6. Les premières chartes internes

6.1 La politique des doublons de périodiques

Au sein du Secteur Bibliothèque/Archives, les premières réflexions montrant la nécessité d'avoir une politique documentaire plus active se précisent en 2002. A cette date, en effet, Tatiana Berseth, responsable des périodiques, mène toute une réflexion sur la question des doublons au sein de ceux-ci. En effet, au fil des années, les multiples ont été conservés et la convention qui s'est établie veut que la Bibliothèque ait 5 collections complètes pour les périodiques suisses et 3 pour les périodiques étrangers. Cela pose bien sûr un gros problème de place et de gestion. Avant d'avancer un certain nombre de propositions, Tatiana Berseth mène une enquête auprès de 25 institutions en Suisse et à l'étranger pour voir ce qu'il se fait en matière de politique des doublons. Il en ressort que sur les 25 institutions interrogées, 16 ne gardent alors aucun doublon, « principalement par manque de place et de moyens. »[37] Elle propose donc à l'époque la solution suivante:

> 1 collection à double pour les périodiques étrangers et 1 collection à double pour les périodiques suisses récents (1980-2002).
> Les périodiques suisses dont les collections à double sont déjà organisées et qui datent des années 1970 sont conservés jusqu'à trois fois.
> Tous les n°, même épars, de périodiques suisses et étrangers du début du siècle sont conservés jusqu'à 5 exemplaires et conditionnés avec grand soin. Sinon leur conservation ne sert à rien.
> Tout le reste est pour l'instant jeté. [...].
> Ma deuxième proposition est que chacun me passe les téléphones concernant les dons de périodiques. Ceci me permettra, une fois les doublons inventoriés, de dire tout de suite si oui ou non le don nous intéresse. [...].[38]

Ces propositions restent cependant lettre morte auprès de la direction.

6.2 Charte de 2005

Trois ans plus tard, à la demande de Caroline Neeser alors directrice des collections, le Secteur Bibliothèque/Archives élabore une charte afin de parer au problème chronique du manque de place et de répondre au mieux à ses usagers. Il s'agit aussi de faire un état des lieux en vue du déménagement. En octobre 2005, ce premier document de politique documentaire voit le jour. Cinq points principaux en forment la colonne vertébrale :

I : définition du public cible
II : critères de désherbage et de conservation
III : création d'un magasin pour les ouvrages à faible rotation
IV : politique d'acquisition
V : relevé des publications, acquisitions et documents intéressants pour le bulletin

37 Tatiana Berseth, « Politique des doublons dans d'autres bibliothèques de conservation, archives, cinémathèques et école de cinéma », [2002], Notes personnelles.
38 Ibid.

d'information interne.

Il est intéressant de noter que le point **I** concernant le public cible précise :

> [Le public] se compose essentiellement d'étudiants (gymnase-université), mais également de journalistes, ou de personnes travaillant dans la profession. Par conséquent, il est important d'orienter notre collection vers des ouvrages « pointus » ou de bonnes vulgarisations permettant de donner une information précise et ponctuelle ; nous comptons également sur nos collègues pour nous faire savoir quels sont les livres dont ils pourraient avoir besoin (littérature professionnelle).[39]

On peut remarquer que les usagers internes sont mentionnés (« nos collègues ») mais ne sont pas désignés explicitement comme tels. On voit surtout qu'il y a une volonté de s'adapter à des publics différents en variant les niveaux (ouvrages « pointus », ouvrages de « vulgarisation » et ouvrages professionnels). Mais les ouvrages de bonne vulgarisation, autrement dit à caractère scientifique simplifié, ne s'adressent pas seulement au grand public éventuel. Ils sont aussi, selon Nadia Roch, des *outils de travail* mis à disposition des collaborateurs internes et des étudiants qui facilitent le processus d'appropriation du savoir. Ces derniers ne sont ainsi pas obligés de se déplacer à la BCU pour les consulter.

Le point **II** précise les critères de désherbage et de conservation. Pour les *monographies*, les propositions sont assez drastiques : quelles que soient les monographies, on n'en garde qu'un seul exemplaire. On élimine les romans. Concernant les biographies, seules les versions originales et les traductions françaises sont conservées mais « pour autant qu'elles contiennent un index ou une filmographie, ou un dossier de photos ».[40]

Pour les *catalogues* de festivals, la proposition semble assez généreuse vu les problèmes de place : 3 collections pour les festivals étrangers, 6 pour le festival de Locarno[41] et 4 pour les autres festivals suisses. Renseignements pris auprès de Nadia Roch, cette générosité est due au fait que les catalogues de festivals sont des ouvrages précieux, difficiles à retrouver et qu'ils constituent une « monnaie » d'échange intéressante.

Pour les *périodiques*, on se montre plus généreux par rapport aux propositions de Tatiana Berseth (cf. 6.1), car on stipule grosso modo que tout ce qui est suisse se garde. On garde aussi toutes les revues étrangères pour autant qu'il s'agisse de *collections*, les numéros épars n'étant conservés que s'ils sont rares ou dépouillé par la FIAF. Cette dernière précision est une nouveauté.

En ce qui concerne les *dossiers de presse*, le souci est de ne pas garder de choses à double. Les photocopies de pressbooks ou d'autres documents doivent être éliminés.

---

39 Charte interne intitulée « Bibliothèque – Centre d'archivage », op. cit.
40 Ibid. Toutes les citations suivantes sont aussi extraites de ce document.
41 Renseignement pris, les 6 collections s'expliquent à ce moment-là car les archives et la documentation du festival de Locarno ont été inondées peu de temps auparavant.

Les *scénarios* (dans leur version définitive) sont conservés en deux exemplaires si suisses, en un seul exemplaire si étrangers.

Enfin, il est intéressant de noter que pour ce qui est des *fonds d'archives*, aucune restriction n'est stipulée : on prend « tout ce qui concerne le cinéma », ce qui répond aux missions fixées dans les nouveaux statuts du 18 septembre 1981 (cf. Chapitre 2). D'où la diversité de nos fonds d'archives.

Le point **III** est important puisqu'il est décidé de constituer un magasin. Vont y entrer les livres vétustes ou peu consultés ayant une valeur historique ou informative. A côté – et en dehors du magasin – il est aussi décidé de rassembler et cataloguer les doubles. La notion de *double* que la charte donne à comprendre est la suivante: « on ne garde qu'un exemplaire, excepté certains ouvrages de référence (ou autres) à valeur historique ou pertinence informative importante. » Cette définition n'étant pas très claire pour moi, j'ai demandé des précisions. Il s'agit en fait des ouvrages très consultés dont on garde un double en cas de consultation multiple et de « toilettage » futur. Il en résulte actuellement que de nombreux doubles se sont accumulés qui n'ont pas encore tous été catalogués.

Le point **IV** nous concerne directement puisqu'il s'intitule Politique d'acquisition. La première remarque met en évidence un disfonctionnement interne. En effet, les bibliothécaires constatent que les collaborateurs de la CS ne passent pas par eux pour acheter des ouvrages. Il en résulte des achats à double, voire à triple. La deuxième remarque insiste sur le fait que les « achats de biographies peuvent être limités et [qu'] il faut privilégier celles qui ont vraiment un intérêt particulier (filmographie complète, dossier photos) ». Nous voyons bien ici qu'il y a une volonté de limiter les biographies de type anecdotiques. La troisième remarque fixe comme objectif de développer le secteur suisse. Hormis la volonté de chercher à acquérir un exemplaire des ouvrages épuisés, le libellé n'est malheureusement pas plus précis…

6.3 Mise à jour de la charte en 2009

La charte de 2005 n'a pas été avalisée par la Direction. Mais en 2009, soit quatre ans plus tard et un changement de Direction, un bilan s'impose et la charte est reformulée:

> Le manque de place, le souci d'éviter d'acquérir des multiples inutiles, de faire des dépenses sans objet et de mieux répondre aux usagers ont amené les collaboratrices et collaborateurs du secteur « Bibliothèque et archives papier » à élaborer la présente charte en accord avec la direction de la Cinémathèque. Ce document a pour but de décrire la situation existante (1), les objectifs fixés (2) et les stratégies pour les atteindre (3).[42]

Cette mise à jour a le mérite de caractériser la bibliothèque et d'en préciser les missions :

42 Document interne intitulé « Charte du secteur de la bibliothèque et archives papier, document de travail », daté du 16 mars 2009, CS.

La bibliothèque de la Cinémathèque est une bibliothèque spécialisée dans le domaine du cinéma.
[…]
Elle a deux vocations : l'archivage et la consultation
Elle est ouverte au public et gratuite
Elle ne pratique pas le prêt.[43]

Passons en revue certaines des stratégies proposées par le document pour atteindre l'objectif numéro un qui est d' « améliorer la gestion des collections notamment par la mise en place d'une politique d'acquisition et de désherbage ». Pour la question des publics, la mise à jour ne propose pas une réflexion renouvelée de *son* public si ce n'est en précisant qu'« il existe également une demande interne de la part des collaborateurs de la Cinémathèque. » En parlant de l'orientation des monographies, on retrouve donc la même cohabitation des termes (« pointus », « vulgarisés ») qui reflète celle des chercheurs avec le grand public. Si ajoute la précision suivante : « Il s'agit d'éviter l'acquisition d'ouvrages à caractère anecdotique. ». En comparant cette nouvelle version à la précédente et renseignement pris, nous devons comprendre que l'adjectif « anecdotique » concerne surtout les biographies et qu'il doit se comprendre comme précédemment, à savoir : ne présentant pas une information cinématographique scientifiquement utilisable (sans crédits photographiques, sans index, ni filmographie, par exemple). Par ailleurs, le paramètre de contenu est évoqué comme un outil d'actualisation :

La collection est actualisée par thèmes (Plan de classement de la bibliothèque, selon manuel de la FIAF […]. Cette méthode devrait permettre de combler les lacunes dans certains domaines du cinéma.

Là encore, nous voyons que la définition de pôles d'excellence est nécessaire, et que, là encore, seule une définition beaucoup plus précise des publics de la bibliothèque peut apporter des réponses. Il y est également question de « créer une bibliothèque professionnelle performante et adéquate. » Si oui, pour qui ? A l'interne ou à l'externe ? « Des contacts permanents avec la BCU visent à limiter les achats à double. » : une collaboration informelle existe actuellement dont le fonctionnement intuitif veut que la BCUD acquiert plutôt les nouveautés. Il faut préciser ici que la politique d'acquisition de la BCU mentionne dûment les collections de la Bibliothèque de la CS, mais faute d'accès à notre catalogue, Pascale Sahy ne peut pas mener une politique d'acquisition *complémentaire* stricte. La base de donnée (Oracle) de la Bibliothèque n'est en effet pas en ligne et ne se consulte que dans les murs de la CS.

« Les collections d'annuaires, d'ouvrages de référence, de périodiques et de catalogues de festival sont maintenues et complétées en cas de numéros manquants. » : à l'heure d'Internet, on peut se poser la question de savoir s'il est nécessaire de continuer à compléter ce type de collections. En effet, périodiques, catalogues et annuaires sont des ressources que l'on trouve aujourd'hui de plus en plus en ligne. En ce qui concerne les fonds d'archives, une nouvelle précision

43 Ibid. Toutes les citations suivantes sont aussi extraites de ce document.

importante apparaît dans les stratégies envisagées :

Un choix doit se faire au moment de l'acquisition : centraliser à la Cinémathèque ou travailler en réseau. […]. Critères : possibilités de la CS et conditions posées par le déposant/donateur.

A cause des problèmes de place, il nous semble logique d'encourager une collaboration en réseau et de rassembler en un seul lieu ce qui peut l'être. C'est par exemple ce qui a été fait avec une partie du fonds de l'OSEC (Office Suisse d'Expansion Commerciale) qui se trouvait à la CS et qui a été rapatrié aux Archives Cantonales Vaudoises où se trouvait tout le reste du fonds.

Regardons maintenant ce qui a changé depuis la première version de 2005 concernant les critères de désherbage. Pour ce qui est des *monographies*, on annule la décision d'exclure les romans : les romans dont un film a été tiré sont conservés, de même que ceux dont l'auteur est cinéaste. Ce revirement étonnant n'est pas justifié Ensuite, la définition de double s'est précisée : « les livres rares, les livres à rotation rapide, les ouvrages professionnels ».

Concernant les *catalogues* de festivals, rien ne change, si ce n'est ceux du Festival de Locarno qui sont conservés non plus à 6 mais à 4 exemplaires.

Pour les *périodiques*, les changements de stratégies sont importants. Les revues suisses ne sont conservées qu'en 3 exemplaires, tandis que les périodiques étrangers sont conservés en 2 exemplaires seulement. Autres innovations : on garde en 2 collections les revues dépouillées par la FIAF, et les multiples des périodiques anciens à rotation rapide sont conservés.

Pour ce qui est des *dossiers de presse*, deux nouvelles précisions apparaissent : « Sont conservés dans les dossiers de presse les coupures de presse en 1 exemplaire et 1 pressbook par langue ; un exemplaire est conservé en archives. ». Cette deuxième précision implique de garder pour chaque pressbook un exemplaire de consultation et un exemplaire de conservation. Par ailleurs : « Les dossiers documentaires version informatique : ils sont téléchargés et sauvegardés (sous Z) et sur le disque dur (pour l'archivage). » Actuellement, les pressbook et autres documents promotionnels se trouvent pour la plupart sous forme numérique. C'est pourquoi les dossiers de presse sous leur forme papier actuelle vont probablement s'arrêter. C'est aussi pourquoi il est important, pour les pressbooks papier, de garder un deuxième exemplaire de conservation.

Enfin pour ce qui est des *scénarios*, une nouvelle consigne apparaît : pour les scénarios de films suisses, tous les exemplaires sont conservés.

Formellement, cette dernière version de la charte n'a pas encore été avalisée par la Direction.

Pour conclure ce chapitre, il est important de préciser ici que toutes les collections de la Bibliothèque une fois déménagées dans le nouveau Centre d'archivage de

Penthaz se trouveront **en magasin**, dans la mesure où il n'y aura pas de libre-accès. Tous les ouvrages auront ainsi en quelque sorte le même statut. Que fera-t-on alors des livres rares mais vétustes ou très abîmés ? Ceux qui ne sont jamais consultés ? Quel sera leur nouveau « purgatoire » ?...

7. Synthèse et propositions pour le futur

7.1 La question des publics et des missions

Au vu de ce qui précède, nous pouvons dire aujourd'hui que le lectorat du secteur Bibliothèque/Archives est constitué dans sa très grande majorité d'étudiants et de chercheurs de niveau universitaire. La bibliothèque de la CS est donc une bibliothèque d'archives dont la mission est patrimoniale. Elle ne peut pas prétendre être un centre de compétence à la pointe du savoir : les professionnels du cinéma en Suisse (réalisateurs, producteurs, techniciens, …) ne fréquentent pas le secteur Bibliothèque/Archives. Ils y déposent en revanche volontiers leurs archives dans l'espoir que les générations futures y trouveront matière à explorations. On a vu également que même si son public est avant tout constitué d'étudiants et chercheurs, il y a une volonté de la part de la Bibliothèque de mettre aussi à disposition des ouvrages de vulgarisation qui sont des outils de travail utiles. En effet, lorsqu'on se trouvera sur place, à Penthaz, il sera fastidieux de devoir se rendre à Lausanne pour consulter les ouvrages de vulgarisation de la BCU ou de la BML.

7.2 Pôles d'excellence

En revanche, nous avons tout à gagner en développant un pôle d'excellence dans les domaines professionnels qui, précisément, sont les nôtres : conservation et restauration du patrimoine cinématographique, en Suisse et dans le monde.

Mais nous devons surtout renforcer et mettre en valeur les collections qui font notre originalité : la somme de scénarios, toutes les collections de périodiques suisses, très souvent complètes ; tous les dossiers documentaires (de presse et matière) suisses, constitués pour certain depuis presque septante ans. Nous avons en effet là une niche à occuper en développant le nombre de dossiers matière liés à la production helvétique au sens large.

7.3 Collaborations et travail en réseau

7.3.1 BCU et BML

En passant en revue les politiques d'accroissement de la BCU (D et R) et de la BML, une chose nous a d'emblée frappé : le cinéma suisse y a une place de choix. Or la CS, en tant qu'institution nationale, a aussi pour mission de conserver le patrimoine cinématographique helvétique. Sans coordination entre ces quatre bibliothèques, il y a donc un risque élevé de trouver des documents en quadruple exemplaire.

Rappelons que la BCUD et R visent toutes les deux l'excellence (niveau 5 : l'exhaustivité) dans le domaine du cinéma vaudois. Tous les documents ayant trait au cinéma dans le canton de Vaud ou concernant l'oeuvre de réalisateurs vaudois doivent en effet légalement y être déposés. Or ces documents se retrouvent en principe tous à la CS… Cependant la CS conserve en sus – et c'est là son atout ! – toute la littérature grise produite dans le canton et en Suisse (travaux de maturités et mémoires divers, rapports d'associations professionnelles ou programmes de ciné-clubs par exemple).
La BCUD vise aussi l'exhaustivité dans le domaine plus large du cinéma suisse[44]. Toutes les publications parues en Suisses sur le cinéma, les mémoires et les thèses notamment, mais aussi tous les ouvrages portant sur des cinéastes suisses ou des problématiques liées au cinéma en Suisse sont répertoriés. Là encore, la CS possède en principe aussi ces publications, hormis les mémoires et les thèses universitaires qui n'arrivent pas systématiquement chez elle. La BML, quant à elle, n'a pas de politique documentaire établie et rédigée. Il n'est donc pas possible de se repérer à l'aide des niveaux (de 1 à 5) comme le fait la BCU. Interrogée sur la question du cinéma suisse, Claire Philippe précise toutefois qu'elle ne vise pas l'excellence, car elle n'achète pas *tout* ce qui se publie sur le sujet. Elle va néanmoins se permettre d'acquérir des ouvrages plus « confidentiels » qui donnent un éclairage sur notre cinématographie. On trouvera par exemple le dernier livre de Jean-Luc Godard[45] ou l'ouvrage collectif et universitaire *Cinéma CH*[46]. Mais tous deux se trouvent chaque fois en deux exemplaires à la BCU (BCUD Cinéma et BCUR doc. vaudoise). Sur ce point, les deux institutions gagneraient donc à se coordonner.

Par ailleurs, la question des biographies vaut la peine d'être approfondie : la Bibliothèque de la CS conserve depuis longtemps les biographies des personnalités les plus connues du cinéma. Nous avons vu que ce n'est pas ce que le public actuel de la CS consulte. La BML acquiert régulièrement les dernières biographies à la mode, mais elle a remarqué que les biographies plus anciennes ne sont plus empruntées. Nous avons aussi vu que la BCU ne vise qu'une collection de base. Il faudrait donc que BML et CS se coordonnent sur ce point précis. On pourrait imaginer que les biographies désherbées de la BML soient archivées à la CS par exemple. De la même manière, on pourrait imaginer que tous les ouvrages désherbés par Pascale Sahy (BCUD) pourraient aussi être intégrés à la Bibliothèque de la CS dans une visée patrimoniale. Idéalement, Pascale Sahy devrait pouvoir avoir accès à notre catalogue pour pouvoir mettre en valeur la complémentarité des deux bibliothèques. Mais ce sera peut-être chose possible pour tout le monde, puisqu'il est actuellement question de rendre le catalogue de la Bibliothèque visible sur Internet via un réseau ou alors directement en ligne. Les prochaines décisions de la Confédération au sujet du statut juridique de la CS feront pencher la balance dans un sens ou dans l'autre. En effet, il est question de faire de la CS une fondation de droit public, comme l'est par exemple le Musée national suisse, et d'intégrer le 3ème cercle (*dritte Kreis*). Autrement dit de rester relativement autonome par rapport à la

44 La BCUR vise le niveau 3 (1er et 2ème cycles de l'enseignement obligatoire).
45 Godard, Jean-Luc (2010) : *Film socialisme : dialogues avec visages auteurs*, Paris, P.O.L.
46 Boillat, Alain, Brunner, Philippe, Flückiger, Barbara (éd.) (2008) : *Cinéma CH : réception, esthétique, histoire*, Marburg, Schüren.

Confédération tout en devenant une véritable institution nationale. Ou alors d'être complètement intégré à celle-ci comme c'est le cas pour la BN.

7.3.2 Bibliothèque Nationale Suisse (BNS)

Nous avons évoqué tout au long de ce travail le contexte lausannois, voir romand. Mais la CS, en tant qu'institution dont la portée *nationale* se précise de plus en plus, doit impérativement se coordonner avec la Bibliothèque Nationale. On sait que la mission première de la BNS est de collecter le patrimoine suisse dans le domaine, avant tout, de l'imprimé (voir note [23] pour sa définition d'un helvetica). Mais elle conserve aussi des collections de photographies, de tableaux ou encore d'affiches. Dans ce dernier cas, elle propose même sur son portail Internet l'accès à un Catalogue collectif suisse des affiches (CCSA). Les affiches qui y sont inventoriées et proposées à l'utilisateur en version numérisée (dans un format dégradé et avec un filigrane) proviennent d'institutions aux missions variées qui ont signé un partenariat avec la BNS. C'est dans ce domaine précisément que la BNS et la CS viennent de concrétiser une première collaboration. Nadia Roch a en effet obtenu en août dernier notre entrée au CCSA. Les affiches de films suisses seront ainsi bientôt rendues accessibles au public dans une version numérisée. On voit bien l'intérêt d'une telle collaboration car la CS n'aurait pas pu mettre en place seule un tel outil de recherche en ligne.

7.3.3 Phonothèque nationale

L'exemple du réseau de Postes d'écoute mis sur pied par la Phonothèque nationale sur tout le territoire suisse pour rendre accessible ses collections sonores est très intéressante. Dans le document interne évoqué en tout début de travail (cf. note [3]), il est précisément aussi question de rendre les archives de la CS accessibles dans toute la Suisse « par l'intermédiaire de Centres multimédia spécialisés et d'une plateforme internet multilingue »[47]. Il est ainsi prévu d'ouvrir à partir de 2015 trois centres dans les trois régions linguistiques de Suisse.

47 « Vision 2020, La nouvelle Cinémathèque suisse : Le Centre national du patrimoine audiovisuel au service de tous », op. cit., p. 5.

8. Bibliographie

Politique documentaire :

Calenge, Bertrand (2008) : *Bibliothèques et politiques documentaires à l'heure d'Internet*, Paris, Editions du Cercle de la Librairie.

Fonds d'archives :

Besse, Muriel (1995) : T*raitement et mise en valeur des archives de l'Association Cinématographique Suisse Romande (ACSR), 1928-1989 : conservées au centre d'archivage de la Cinémathèque Suisse, à Penthaz*, Genève, Ecole supérieure d'information documentaire.

Burgy, François (2007) : « Archives publiques, archives privées : la politique d'acquisition des Archives de la Ville de Genève », *Arbido*, n° 3, pp. 62-64.

Couture, Carole et coll. (2008) : *Les fonctions de l'archivistique contemporaine*, Québec, Presses de l'Université du Québec.

Durussel, Annette (1996) : *Les Papiers Charles-Georges Duvanel : conservés au dépôt de la Cinémathèque Suisse, Penthaz,* Genève, Ecole supérieure d'information documentaire.

Papaux, Céline (2000) : *Traitement des archives administratives de la Cinémathèque suisse, depuis sa fondation (1948) jusqu'à nos jours*, Genève, Ecole d'information documentaire.

Zenoni, Betty, Hagmajer, Krzysztof (2009) : *Les politiques d'acquisition de fonds d'archives privées par des institutions publiques*, Genève, Haute Ecole de Gestion de Genève, Filière Information documentaire.

Wyrsch, Anne (1997) : *La Filmographie suisse de 1966-1996 : A la recherche des sources*, Genève, Ecole supérieure d'information documentaire.

Cinémathèque suisse :

Schweizer Filmarchiv, Cineteca svizzera, Cinémathèque suisse 1948-1998: arrêt sur image (1998), Lausanne, Cinémathèque suisse.

La Cinémathèque suisse 1943-1981 : Livre d'or (1981), Lausanne, Cinémathèque suisse.

Travelling, sept.-oct. 1973, pp. 2-15.

9. Annexes

9.1 BCU Dorigny – Points forts de la collection Cinéma

9.2 BCU Riponne – Points forts de la collection Cinéma

9.3 BCU Dorigny et Riponne – Intentions de développement

9.4 Statistiques 2007, 2011

http://www.unil.ch/bcu/page19994.html, consulté le 13 septembre 2011 :

COEUR DE LA COLLECTION

Dans le développement du fonds de cinéma à la BCU de Dorigny, les bibliothécaires, en accord avec le corps enseignant de la Section d'Histoire et esthétique du cinéma de l'UNIL, ont privilégié l'histoire du cinéma, les différentes approches dont il a fait l'objet depuis son invention et l'analyse de film. Le coeur de la collection est constitué des principaux instruments utiles à l'étude de la discipline:

- Les monographies consacrées à des **cinéastes** et à différentes personnalités du cinéma, et qui comprennent des ouvrages de type filmographique, biographique ainsi que des analyses de films (33,6% de la collection)
- Les études portant sur une **production nationale** dans une période donnée - histoire, analyse de films, genre cinématographique, etc. (27,3% de la collection)
- **Les textes théoriques fondateurs** de la discipline (sources), les **études critiques** et les **recherches théoriques** liées à la réflexion sur le cinéma. Les ouvrages prenant en compte les **rapports du cinéma** avec d'**autres matière**s (sémiologie, art, sociologie, histoire, littérature, psychologie, anthropologie, etc.), fondements d'une approche interdisciplinaire de l'étude du cinéma (13% de la collection)
- **Les dictionnaires, encyclopédies et répertoires filmographiques** couvrant le cinéma international, ainsi que les grandes cinématographies nationales
- **Les catalogue**s - inventaires de fonds d'archives, films de diverses sociétés de productions (par ex. les films Pathé) - ouvrages essentiels pour les chercheurs (10% de la collection)
- **L'histoire du cinéma**, en priorité occidental, envisagé dans ses divers aspects (par ex. esthétique ou social). Les ouvrages portant sur le "pré-cinéma", mais surtout sur le cinéma "primitif" ou des "premiers temps", et le cinéma jusqu'aux années 40-50 sont achetés en priorité
- **Le cinéma et la musique de film** (répertoires et théorie). Bien que la musique soit un point fort à la BCU/R, celle-ci ne développe pas particulièrement le secteur des partitions de musiques de films, l'édition commerciale restant plutôt limitée. Par contre, la Phonothèque met à disposition un fonds de musiques de films. Dans tous les cas, c'est avant tout l'intérêt musical qui prime.

Sont également représentés, dans une moindre mesure :

- La conservation et la restauration des films (ouvrages théoriques, activités, etc.)
- L'industrie cinématographique (production, distribution et exploitation)
- Les métiers du cinéma (réalisation, décors, interprétation, etc.)
- Les paramètres techniques de la création cinématographique, soit le montage, la prise de vue, le son, la photo, mais aussi le matériel (caméra, pellicule) et les nouveaux procédés techniques envisagés comme d'autres aspects de l'audiovisuel (art vidéo), à condition qu'ils fassent l'objet d'une réflexion théorique ou historique.

http://www.unil.ch/bcu/page19994.html, consulté le 13 septembre 2011 :

BCU/R

Secteurs-clés

- en Salle de lecture, les principaux manuels, dictionnaires et encyclopédies, la plupart en français ou en traduction française
- les synthèses et introductions pour se familiariser rapidement avec la discipline
- les manuels pour la compréhension et l'apprentissage de techniques du cinéma et sur les métiers du cinéma, destinés au grand public : décor, costume, trucage, maquillage.

Domaines particuliers

- les histoires du cinéma, par genres (cinéma d'animation, dessin animé, comédie américaine, western, par exemple) - en privilégiant le cinéma contemporain
- les biographies de cinéastes et d'acteurs contemporains, les chroniques et témoignages sur le cinéma
- les livres sur la vidéo, la télévision, les émissions de télévision.

Documents audiovisuels : la BCU/R met à disposition des **cassettes VHS et des DVD vidéo** : films de fiction - avec un intérêt particulier pour les films adaptés d'oeuvres littéraires et les films des pays du Sud; documentaires dans tous les domaines. En outre, elle est abonnée aux revues de cinéma grand public tels que Studio, Première, Avant-Scène.

Documentation vaudoise
La section de Documentation vaudoise acquiert tous les documents, ouvrages, CD audio, CD-Rom, cassettes vidéo et DVD-vidéo ayant trait au cinéma dans le canton de Vaud (indice documentaire : P50) ou concernant l'oeuvre de réalisateurs vaudois.

Phonothèque
Une collection de musique de film représentative de l'histoire de la musique de film et répondant aux attentes d'un large public comme à celles des étudiants de cinéma est également présentée dans le libre-accès de l'Agora, classée sous "Musique de films". Elle privilégie les bandes originales (soundtracks, scores), tout en faisant l'acquisition de quelques compilations

Musicologie
La section de Musicologie présente aussi en libre-accès dans la galerie de musicologie les ouvrages et les CD-Rom relatifs à la musique de film ainsi que des DVD vidéo en relation avec le domaine musical au sens large du terme : représentation d'opéras, concerts, récitals, comédies musicales, spectacles de variétés, de musique rock, jazz, fiction, par exemple "Amadeus", "Tous les matins du monde", "La légende du pianiste sur l'océan", etc).

http://www.unil.ch/bcu/page58686.html, consulté le 14 septembre 2011 :

Développement

Les intentions de développement de la collection sont schématisées dans une grille:

- Pas d'acquisition
1 Dons, échanges, collection minimale
2 Collection de base (sélection stricte)
3 1er et 2e cycle
4 Collection de recherche (centre de gravité)
5 Exhaustivité (excellence)

		BCU/D						**BCU/R**				
		F:Français **E**:English **D**:Deutsch **I**:Italien **A**:Autres (principalement espagnol)										
Domaines		**F**	**E**	**D**	**I**	**A**		**F**	**E**	**D**	**I**	**A**
Cinéma suisse		5	5	5	5	5		3	-	-	-	-
Cinéma vaudois		5	5	5	5	5		5	5	5	5	5
Méthodologie, réflexion sur le cinéma (théorie et critique)		5	4	4	4	2		2	-	-	-	-
Approche interdisciplinaire du cinéma. Relations entre le cinéma et d'autres disciplines. Pour la BCU/R, ouvrages sur des films adaptés d'oeuvres littéraires		4	4	4	4	2		3	-	-	-	-
Etudes portant sur le "pré-cinéma", le cinéma des "premiers temps", et jusqu'en 40-50		5	4	4	4	2		1	-	-	-	-
Dictionnaires et répertoires filmographiques internationaux et nationaux		5	4	4	4	2		2	-	-	-	-
Catalogues, inventaires de fonds d'archives		5	4	4	4	3		1	-	-	-	-
Histoire du cinéma (général)		4	4	3	3	2		2	-	-	-	-
Etudes portant sur un genre cinématographique		4	4	3	3	2		2	-	-	-	-
Etudes portant sur une cinématographie nationale occidentale		4	4	3	3	2		2	-	-	-	-
Etudes portant sur une cinématographie		4	3	3	3	2		2	-	-	-	-

nationale autre qu'occidentale												
Analyses de films		4	4	3	3	2		2	-	-	-	-
Monographies de cinéastes		3	3	3	3	1		2	-	-	-	-
Industrie cinématographique (production, distribution, etc.)		3	3	2	2	1		1	-	-	-	-
Métiers du cinéma (réalisation, décors, interprétation, etc.). Pour la BCU/R, manuels d'apprentissage des techniques du cinéma et ouvrages relatant la mise en place de scénarios		3	3	2	2	1		3	-	-	-	-
Biographies, témoignages, chroniques d'acteurs, de producteurs, et autres personnalités		2	2	2	2	1		2	-	-	-	-

STATISTIQUES 2007

Note explicative:

- Le calcul comprend la **consultation sur place** d'un document faite par une personne externe (et non le nombre de recherches, qui est colossal!)
- Cette statistique n'est pas représentative de la fréquention, car la sortie d'un document correspond à une consultation mais qui a pu durer plusieurs mois. Par exemple: un étudiant travaillant sur un sujet à l'aide des documents mis à disposition correspond à **une** coche même si ce dernier est revenu à plusieurs reprises, ou sur un long terme.
- A noter que les scénarios ne sont pas encore saisis, mais tous classés.
- Constatation: la fréquentation du Centre de documentation, à Lausanne et Penthaz, a « explosé »; de plus, les recherches par mail ou par téléphone (non comptabilisées dans cette statistique) représentent un énorme pourcentage.
- Amélioration: pour l'année prochaine, nous mettrons un système en place qui nous permettra de comptabiliser la fréquentation, le nombre de recherches en plus de la consultation, ainsi que chaque manipulation de document.

Support	**Nombre de sorties**
Dossiers documentaires	280
Livres	70
Périodiques	110
Scénarios	20
Fonds d'archives:	**Total: 50**
Claude Autant-Lara	16
Cinégram	4
Association suisse des réalisateurs de film (ASRF)	4
Michel Soutter	3
Daniel Schmid	6
Bruno Edera	3
Carreau/Carré Rouge	3
Osec	4
ACSR	4
CSL	2
Duvanel	1

CONSULTATIONS 2011

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juilllet	août	septembre
Lecteurs		25	55	37	34	40	32	19	6	5
demandes par tel. ou mail			6	3	1		9			2
demandes internes	pas disponible		9	10	5	7	3	3	1	4
dossiers de presse film		33	101	122	44	58	74	14	80	51
dossiers de presse matières		3	13	1	1	19	16	3	1	4
monographies		11	6	1	11	14		6	3	4
festivals			5	1	2	1	6	2		1
périodiques (titres)			29	22	17	18	15	22	1	6
archives (tous les fonds)						2		3		
VHS										
dvd		15	6	1		2			2	1
Références				1		4	2	1		

Lecteurs par fonds

Fonds Autant-Lara						4			
Fonds ACSR						1			
Fonds CS					1 catalogue d'entré		3		3